

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 2

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

AUJOURD'HUI :

Une Lettre de M. Camille Pelletan.
Un Drame de Famille.
Un Empoisonneur.
Un Drame au Parc de la Tête-d'Or. — Un enfant dévoré par un ours.

Un peu d'Équité!

A la suite des faits déplorables que nous avons racontés, quatre ouvriers mineurs de Carmaux ont été arrêtés sous l'inculpation de menaces de mort contre le directeur de la mine, M. Humblot. Ce n'est pas cette mesure qui amènera l'apaisement. Mais enfin un délit a été commis, on le réprime, soit. Maintenant que la justice est intervenue pour faire respecter la loi et punir ceux qui l'ont violée, au moins faudrait-il que le gouvernement intervint à son tour par ses représentants autorisés pour faire comprendre à la haute et puissante Compagnie de Carmaux qu'elle a eu tort d'aller jusqu'au bout de son droit, d'appliquer ce que le Temps dans son article sur cette affaire appelle le *summum jus* du patronat.

Oui, la direction des mines de Carmaux était dans son droit, dans son droit strict, dans le *summum jus* en congédiant l'ouvrier ajusteur Calvignac qui avait l'impertinence d'être en même temps maire de la commune et conseiller d'arrondissement. Cela n'empêche qu'elle ait commis en prenant cette mesure un acte imprudent que les ouvriers, étant données les luttes électorales qui venaient d'avoir lieu, étant données aussi les opinions connues des administrateurs et du directeur de la mine, devaient considérer comme une provocation.

Ils ont eu tort, grand tort d'y répondre par des violences, mais si l'on veut apprécier avec équité leur conduite, il faut lire le portrait qu'a publié hier de M. Humblot, un journal parisien. C'est ce qu'on appelle, à la mode du jour, un *instantané* : « L'apparence hautaine, cassante d'un officier de cavalerie et la raideur parfois maladroit et poseuse qu'ont tant d'ingénieurs. N'a compris jamais qu'il fallait avoir la main légère et douce, le cœur compassant pour mener ces malheureuses bêtes de somme que sont les mineurs et susciter autour de lui des haines qui devaient flamber à la première occasion. Signe particulier : très clerc, cet homme d'introduction à Carmaux cette Notre-Dame de l'Usine dont on a tant parlé dans le Nord. »

D'où viennent ces quelques lignes qui jettent une lueur si vive sur les événements de Carmaux? Sans doute d'un journal socialiste, radical, anarchiste? Pas du tout, du *Gil Blas*, qui n'a jamais passé pour un repaire de révolutionnaires.

Il est bien évident que dans cette affaire, ni les administrateurs, ni le directeur de la mine n'ont eu « la main douce et légère ».

Un journal dit que le préfet est tellement convaincu de la légitimité des revendications du maire Calvignac qu'il les a soutenues dans son rapport au ministre. Dans ces termes, l'information

n'est pas tout à fait exacte, mais je crois savoir, en effet, que le rapport du préfet blâme très sévèrement l'attitude de la Compagnie. M. Loubet a, paraît-il, télégraphié à un député de la région que la sagesse et la prudence du préfet lui étaient connues. Que ce fonctionnaire soit donc le médiateur, qu'il propose et qu'il impose au besoin un arbitrage que la Compagnie ne saurait dédaigner.

On a remarqué que l'*instantané* du *Gil Blas* donne M. Humblot comme un ardent clerc qui aurait bien voulu implanter à Carmaux Notre-Dame de l'Usine. Hélas! ce n'est pas un signe particulier. Les conseils d'administration et les directions des grandes compagnies minières et autres, des sociétés industrielles, sont peuplées de clercs passionnés et violents. Cela est vrai au Nord comme au Midi. Et c'est ce qui explique que la campagne violente menée depuis quelque temps contre la haute banque, contre la banque juive, épargne la haute industrie.

M. Engerand, dans le discours antisémite qu'il a prononcé à Saint-Mandé, le 15 août, s'exprimait ainsi : « La société tend à se diviser en deux armées : d'un côté, l'innombrable phalange des travailleurs qui tirent de leur travail le salaire qui les fait vivre; de l'autre, une poignée de gros financiers qui les exploitent à leur profit. »

J'ai de médiocres sympathies pour la haute banque, qu'elle soit juive, protestante ou catholique. Mais je ferais observer à M. Engerand que les travailleurs souffrent beaucoup moins de la haute banque que du haut patronat qui est presque tout entier aux mains des clercs. Le vieux Blanqui disait : « On ne crée pas les mouvements, on les dérive. »

A y regarder de près, l'antisémitisme n'est qu'un dérivatif clercal.

RANC.

Les Conseils Généraux

Rien n'est plus instructif que cette première séance où les conseils généraux ont nommé leurs présidents et leurs bureaux — et dont la plupart des discours prononcés par les nouveaux élus donnent bien la signification précise et la portée politique.

Que, désormais, le principe républicain ne soit plus en discussion nulle part, que tout le monde — démocrates de vieille date et ralliés d'hier — ait affirmé la légitimité et l'indéfectibilité du gouvernement devant lequel le pape lui-même est forcé de s'incliner, la chose était prévue d'avance; dès le lendemain des élections, nous savions, là-dessus, à quoi nous en tenir.

Mais ce qui doit surtout attirer notre attention, c'est l'évolution évidente de la majorité républicaine des conseils généraux. Maintenant que la République — en tant que régime politique — ne se discute même plus, il faut en arriver forcément à l'étude et à la discussion des conséquences sociales de ce régime politique — et c'est à cet examen que doivent maintenant s'attacher tous ceux qui veulent sincèrement faire une République qui dure.

Nous sommes républicains, c'est fort bien, mais nos mœurs commerciales et industrielles, nos lois civiles, nos vieux principes qui régissent les rapports entre les citoyens et l'Etat, ceux qui régissent les relations entre capitalistes et salariés, — tout cela date des temps monarchiques, tout cela apparaît chaque jour plus mal équilibré, tout cela appelle des réformes progressives, — et tout cela qui constitue notre état social actuel, doit, à son tour, subir une évolution avant laquelle on ne peut pas dire que l'œuvre de quatre-vingt-neuf soit achevée.

C'est ce qu'a excellemment exprimé M. Sarrien à l'ouverture du conseil général de Saône-et-Loire. Mieux encore que nombre de ses collègues, il a dit à quel travail de réformes sociales et ouvrières devaient désormais s'appliquer tous ceux qui sincèrement veulent avec le mot « République », avoir la chose, c'est-à-dire un régime social vraiment démocratique.

Assurément, l'égalité sociale n'est pas plus possible que l'égalité physique. Il y aura toujours de plus heureux que d'autres, de même qu'il y en aura toujours de plus intelligents, de plus forts et de mieux portants. Mais, tandis qu'actuellement ces inégalités sont à leur quasi-maximum, c'est à réduire ces inégalités à leur minimum possible que doivent travailler tous ceux qui s'inspirent d'un sentiment de fraternité et de solidarité — et qui se disent républicains.

N'est-elle pas cruellement dure et implacable la vie de la masse ouvrière, dont les immenses ateliers — chaque jour plus immenses et plus militairement administrés — ont été si bien nommés par les travailleurs les bagnes du travail?

N'est-il pas vrai que dans toutes les gigantesques exploitations, le producteur peine tant qu'il a des forces et use sa vie sans pouvoir s'assurer seulement le morceau de pain de sa vieillesse infirme? N'est-il pas vrai qu'il y a des réformes profondes, radicales à implanter dans nos mœurs, dans nos lois, dans nos relations sociales? N'est-il pas vrai que c'est seulement en s'inspirant de ces idées — qui ne sont, après tout, que des idées de justice — que nous fonderons une démocratie puissante, et contre laquelle ne prévaudront plus jamais les conspirations de ceux qui se cramponnent aux idées, aux principes et aux inégalités révoltantes d'un temps qui n'est plus?

Eh bien! c'est là ce que comprennent aujourd'hui la plupart de ceux qui représentent l'opinion publique que l'on vient de consulter.

Il faut faire du socialisme, du socialisme pratique, du socialisme qui ne soit pas du simple tapage, mais qui conduise à des résultats dont profite la masse démocratique, celle qui est le nombre, celle qui, par conséquent, a droit de demander que d'abord on s'occupe d'elle.

La chose est si vraie, que nos éternels ennemis, que les monarchistes et les clercs du présent, eux aussi, qu'ils sont prêts à faire du socialisme.

Seulement, chez eux, il ne s'agit que de socialisme chrétien : nous le connaissons, nous savons où il conduit.

Mais quelle que soit l'insanité et la duplicité de ce socialisme-là, nous n'en devons pas moins retenir ce fait que, très intelligents et très au courant des préoccupations actuelles de la masse ouvrière, les clercs eux-mêmes ont compris que leur seul moyen d'attirer quelques partisans dans le peuple, c'était de faire miroiter à leurs yeux une ère meilleure et plus équitable. — De leur part c'est très adroit.

Il faut donc, par conséquent et par contre, que chez nous ce soit très sincère.

Le pays semble bien nettement se partager en deux grandes fractions politiques : d'un côté, les opportunistes, les centristes, les gauchistes à peu près à tous les néo-républicains de l'ancienne réaction; dans ce clan, on piétinera sur place — et on ne fera guère que ce que je pourrais appeler « de l'opposition sociale ».

Dans l'autre, les radicaux et les socialistes s'uniront contre les retardataires de droite et contre les égarés de la révolution violente qui n'ont jamais fait et ne feront jamais que la besogne des malins, soit de l'administration soit de la réaction.

C'est dans ce clan — qui de plus en plus devient majorité — qu'on travaillera résolument, efficacement, pacifiquement, à l'accomplissement social de la République!

Nous sommes heureux de voir combien ce grand parti — qui est le nôtre — progresse chaque jour et arrive de plus en plus aux affaires publiques.

Hier, il s'est hautement affirmé dans un nombre considérable de conseils généraux :

nous n'en attendons et nous n'en espérons que le plus grand bien de la démocratie française.

PAUL BERTINAY.

DEPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 23 août.

NOS MINISTRES

M. Ribot est rentré ce matin à Paris; M. Bourgeois rentrera lundi.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

On sait qu'avant les élections pour le renouvellement de la seconde série des conseils généraux, on comptait douze départements ayant un bureau conservateur.

Cette fois, dans les six départements que nous indiquons, le bureau est entièrement républicain : Eure, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre, Sarthe, Vendée.

Dans la Charente, un vice-président et un secrétaire appartiennent à la gauche; dans le bureau du conseil des Côtes-du-Nord, un quatrième secrétaire a été créé et attribué à un républicain.

LE SERVICE MÉDICAL DE LA MARINE

M. Burdeau, ministre de la marine, vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets maritimes en vue d'assurer dans les meilleures conditions le service médical des troupes de la marine en France : « J'ai décidé que six médecins de première classe seraient affectés à ce service; en conséquence je vous prie de me faire connaître les noms des médecins de première classe, désireux d'être destinés aux portions centrales des régiments d'infanterie de marine. »

LES MANÈUVRES RUSSES

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que le général de Boisdeffre, représentant du gouvernement de la République aux manœuvres de Krasno-Selo, en prenant congé du czar et de ses grands-ducs, leur a exprimé la vive admiration qu'il éprouvait pour la discipline et la parfaite instruction de l'armée russe.

LE « PENSIERO » DE NICE

M. Pichon, dans la *Justice*, signale les attaques scandaleuses du journal nicois, le *Pensiero*, et exprime l'avis qu'une bonne poursuite devant les tribunaux serait une chose efficace.

LES FINANCES ITALIENNES

On sait que l'année financière, en Italie, commence le 1er juillet pour finir le 30 juin de l'année suivante.

Pendant le dernier exercice 1891-1892, les recettes ont été inférieures de 45 millions et demi aux prévisions budgétaires, et les dépenses ont dépassé les prévisions de 30 millions et demi.

Au total, par conséquent, il s'en est fallu de 45,959,417 lires que les prévisions aient été réalisées.

D'autre part, si l'on compare les recettes et les dépenses de l'exercice, on y trouve un excédent de dépenses sur les recettes qui n'est pas moindre de 127 millions et demi.

ASSASSINAT D'EXPLORATEURS

Une dépêche de Zanzibar adressée au *Standard* annonce que le baron Paul et quatre autres des principaux membres de l'expédition allemande ont été assassinés à Kilima N'jara.

INAUGURATION D'UNE STATUE

Nîmes, 23 août.

M. Loubet et M. Jaurès ont promis d'assister aux fêtes qui auront lieu à Valleraugue les 27, 28 et 29 août, à l'occasion de l'inauguration de la statue du général Périer.

L'OR AUX ÉTATS-UNIS

Washington, 23 août.

Les fonctionnaires du trésor estiment que la vente des monnaies, cette année, dépassera les dépenses de 45 millions de dollars.

M. Foster, ministre des finances, a déclaré que son département n'approuverait aucune difficulté dans la question de l'exportation de l'or, cette année, car le gouvernement possède 110 millions de dollars en or. La

situation est sûre, et l'on n'a pris aucune mesure pour empêcher l'exportation de l'or.

LES Russes EN ASIE

Londres, 23 août.

En réponse à la demande d'explications présentée par le représentant de la Chine à Saint-Petersbourg, le gouvernement russe a donné l'assurance que l'expédition du colonel Yanow avait seulement pour but d'explorer la région, et qu'il n'occuperait aucun territoire dans le Pamir.

AU PÉROU

New-York, 23 août.

Des incendies considérables ont éclaté à Callao le 19 août et la nuit dernière. Un grand nombre de maisons sont complètement détruites. Les pertes sont très élevées. On croit que le feu a été mis par des mains criminelles. La moitié de la population est atteinte.

AU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

Berne, 23 août.

Le conseil fédéral a interdit l'importation et le transit des chiffons, hardes, literie et linge de corps, à l'exception de ceux qui se trouvent dans les bagages de voyageurs. L'arrêté est entré immédiatement en vigueur.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Londres, 23 août.

On mande de Buenos-Ayres au *Standard* que le désaccord entre le président Pellegrini et le congrès argentin a amené hier après-midi la démission du président. Le congrès conseille au docteur Saens-Pina, président désigné, de prendre en main les rênes du gouvernement.

Nouvelles Militaires

Paris, 23 août.

Le ministre de la guerre a échangé, hier, plusieurs dépêches très précises avec les commandants des 2^e et 9^e corps au sujet des accidents survenus pendant les manœuvres des 8^e et 33^e brigades d'infanterie.

De nouvelles instructions ministérielles vont être envoyées aux commandants de corps d'armée pour que toutes les précautions soient prises en vue de ménager la santé des troupes pendant les grandes manœuvres d'automne.

Pour la classe 1891, la répartition ne sera point faite avant la fin du mois de septembre, mais on en connaît déjà maintenant le chiffre et la part qui sera faite aux troupes de la marine.

Le contingent de la classe 1891 s'élève au total de 169,908 hommes. Sur ce nombre 42,127 jeunes gens, disposés d'un titre quelconque, ne passeront qu'un an sous les drapeaux.

L'infanterie de marine recevra 2,100 recrues et l'artillerie de marine 630.

INSULTES AUX EUROPÉENS EN CHINE

Hong-Kong, 23 août.

Des placards plus violents et plus obscènes, à l'égard des étrangers et de la religion chrétienne, que ne l'étaient ceux attribués à Chou-Han ont été apposés à Hunan.

Les signataires, qui se disent des convertis à la religion chrétienne, affirment avoir reçu de l'argent d'une puissance occidentale pour proférer cette religion.

Ils dénoncent l'intimité qu'entretiennent les membres des corps consulaires étrangers avec les femmes des convertis indigènes.

D'autres placards provoquent nettement à la violence. Les missionnaires y sont accusés de se procurer des enfants dans le but de leur enlever les yeux et le cœur, afin de s'en servir dans des manipulations chimiques pour produire de l'or et de l'argent.

La religion catholique, principalement attaquée, est qualifiée de religion de cochon céleste ou de cochon ancestral.

Un placard faisant allusion à l'Enchaînement excite le peuple à se soulever et à exterminer ceux qui mangent de la religion. Les missionnaires, s'étant adressés au magistrat de Hankow pour qu'il fasse enlever ces affiches, celui-ci se contenta de répondre que cette publication, purement anonyme, n'en valait pas la peine.

Cependant le bas peuple ajoute d'autant mieux foi à ces placards, que les livres de médecine chinois eux-mêmes prescrivent des médicaments dans lesquels entrent des portions du corps humain.

LES PROFITS PROCURÉS À L'ÉTAT
PAR LES CHEMINS DE FER

Lettre de M. Camille PELLETAN

Mon cher confrère,
Je retrouve à chaque instant, dans les discussions qui se produisent au sujet des entreprises de transports, des arguments tirés des prétendus profits que les chemins de fer procurent à l'Etat. M. Noblemaire en a parlé au congrès des voies navigables. Un de nos sympathiques collaborateurs en parle dans la *Voie ferrée* elle-même. Je comprends que tous soient trompés par un mensonge que l'administration a le tort d'introduire annuellement dans ses statistiques officielles. Mais, en vérité, il faudrait en finir avec cette grossière mystification à laquelle les bureaux des travaux publics sont inexcusablement de collaborer.

L'extrait de la dernière statistique publiée (se rapportant à 1888) le tableau de ces fameux profits.

I. — Recettes perçues

	Francs
1 ^{re} Impôt de la grande vitesse.....	87.234.228
2 ^e Contributions foncières et patentes.....	5.898.422
3 ^e Licences, estampilles, plombs de douanes.....	539.053
4 ^e Abonnement pour le timbre des actions et obligations.....	9.623.662
5 ^e Droits de transmission sur les titres.....	14.200.251
6 ^e Impôt des valeurs mobilières.....	19.121.995
7 ^e Timbres des récépissés et lettres de voitures.....	30.093.648
8 ^e Timbres-poste pour lettres, d'avis aux destinataires.....	1.098.730
9 ^e Droits de douane perçus sur les houilles, coques et matières diverses.....	1.849.373
10 ^e Frais de contrôle et de surveillance.....	3.819.475
11 ^e Droits de timbres sur les quittances, etc.....	1.207.047
	175.238.084

II. — Économies réalisées

1 ^{re} Administration des postes.....	65.284.168
2 ^e Transports des militaires et marins.....	46.590.499
3 ^e Transports de la guerre, économie sur les prix du commerce.....	2.343.520
4 ^e Transports des finances, économie sur les prix du commerce.....	1.268.744
5 ^e Transports des prisonniers.....	1.406.687
6 ^e Transports gratuits agents, des contributions indirectes et des douanes.....	1.929.169
7 ^e Administration des lignes télégraphiques.....	5.872.478
	124.014.306

Soit en tout 299,325,889 francs ou 9,360 francs par kilomètre.

Et on dit à l'Etat : « Vous avez donné 3 milliards de subventions aux chemins de fer. Vous tirez donc de votre argent 10 0/0, autant que les actionnaires ! »

Ce raisonnement frise un peu l'impressionnisme. Que vaut ces prétendus profits? Voyez un peu. Plus de moitié (175 millions) sont des impôts payés par les chemins de fer ou à l'occasion des chemins de fer, suivant les lois applicables également à tous les contribuables.

Comment, les impôts sont des « profits » procurés par les contribuables à l'Etat?

Vous allez dîner au restaurant? Vous payez votre dîner cinquante sous, cent sous ou un louis. Direz-vous que vous avez procuré un profit de cette somme au restaurateur? Point du tout : vous avez échangé votre argent contre un dîner. Vous avez payé pour un service que vous considérez comme équivalent au prix que vous en donnez.

Quand vous soldez vos contributions, vous faites absolument la même chose : vous payez le prix des armées qui vous défendent, de la police qui vous protège, des routes qui vous permettent de circuler, des réverbères qui vous éclairent.

Et, il y a même cette différence entre les deux cas, que le restaurateur réalise un profit, non de la totalité, mais de 3, 5, 10 0/0 sur le prix de votre dîner, tandis que l'Etat ne peut avoir aucun bénéfice. Il demande aux contribuables exactement le prix qui lui coûte les services qu'il leur rend.

Quand les entreprises de Chemins de fer versent 175 millions au Trésor, elles ne lui font pas un cadeau; elles payent leur quote-part de la police qui empêche les malfaiteurs de venir forer leurs caisses dans leurs gares; de l'armée qui empêche les troupes

Feuilleton de L'ECHO DE LYON

24 Août

18

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

Dès que les méandres du parc l'eurent mis sûrement hors des yeux perçants de sa fiancée, sa physionomie changea du tout au tout et une expression de colère rageuse, dure, vint remplace la douceur exquise qui l'avait animée jusque-là.

— En être réduit à ces mensonges, à ces ruses, à ces duplicités pour de l'argent, s'écria-t-il. Ah! pourquoi ai-je bête ment jeté ma fortune aux quatre vents du ciel?

Suis-je assez misérable d'aller jouer cette comédie d'amour à cette femme si laide, qui ne m'inspire que dégoût et aversion.

Mais que faire?... que faire?

Ai-je le choix?...

Ruiné!... plus rien!... aucune ressource!

Il arpentait plus vite le chemin, s'arrêta tout à coup et croisant ses bras :

— Ah! je remonterai le courant, s'écria-t-il, je le remonterai à tout prix... Même en prenant une semblable femme.

Et quand l'or de nouveau sera dans ma bourse, nous verrons bien, si, cette fois-ci, je ne serai pas de nouveau heureux, adulé, encensé!...

En hâte il gagna la masse grise des taillis, et coupant droit au milieu des landes en fleurs, dont les sentiers avaient été maintes fois parcourus par lui au temps de sa jeunesse, il arriva assez rapidement devant le château dont il portait le nom.

C'était une vaste construction, flanquée de tourelles carrées avec des pavillons en retour, et dont les communs considérables indiquaient encore l'ancienne opulence.

Mais l'effritement des façades, la mousse verdâtre recouvrant les toitures, l'herbe poussant dans les cours par-dessus tout, enfin, le dénuement complet du parc, disaient la misère et la décadence de cette demeure jadis la plus belle du pays.

En effet tout ce que la cognée du bûcheron avait pu abattre n'existait plus, et tout ce qui avait pu être vendu en fait d'arbres avait été impitoyablement sacrifié par Philippe de Roquebrune.

A la place du parc royal et des chènes séculaires qui entouraient le château dix ans auparavant, on ne voyait plus à l'heure actuelle qu'une maigre pâture

ravagée par les poules, et au milieu de laquelle végétaient quelques pins rabougris et quelques buissons de genêts et de thuyas.

Derrière une haie, un stérile jardin rempli de choux servait au régisseur Maurel et à sa femme Françoette, la nourrice de Philippe.

En flairant un étranger, un maigre chien de garde s'élança comme un fou hors de sa niche.

Aussitôt, la tête brune et ridée d'une vieille femme apparut à une des fenêtres du rez-de-chaussée.

— Seigneur, mon Dieu! s'exclama-t-elle en même temps, monsieur le duc!...

Elle se précipita à sa rencontre, appelant le chien qui aboyait encore.

Philippe se laissa prendre les mains par Françoette devant de baisers.

— Bien! bien! fit-il toujours de mauvaise humeur, je meurs de faim, nourrice, le souper est-il prêt?

étrangers de s'emparer de leur propriété par droit de conquête; des routes qui leur amènent les marchandises et les voyageurs qu'ils veulent; et un mot, de toutes les conditions essentielles à l'état de civilisation, sans lequel il n'y aurait pas de chemin de fer qui pût fonctionner.

Considérez ces impôts, qui ont comme contre-partie des services équivalents, comme un revenu servi à l'Etat par les sommes qu'il a fournies, c'est une monstruosité inconcevable! Où irait-on avec ce raisonnement, que les Compagnies ont l'audace de faire pour elles et qu'on a la naïveté de reproduire?

Voyez-vous un grand industriel venant dire au ministre des finances : « Je vous paie en tout 200.000 francs d'impositions de toutes sortes. Donnez-moi deux millions, vous tirez encore 10 0/0 de votre argent. » Chaque Français verse en moyenne une centaine de francs au fisc (budgets locaux compris). Chaque Français aurait donc le droit d'aller réclamer 1.000 francs au Trésor et de dire ensuite qu'il sert à son pays 10 0/0 de l'argent qu'il a reçu. En vérité, c'est révolter l'absurdité!

Mais, si l'on entre dans le détail des articles, on est encore plus vivement surpris. On y trouve, en effet, de suite, des impôts payés par les contribuables les plus divers.

Voici, par exemple, la contribution foncière, les patentes, les droits de douane sur les matériaux de toute nature, etc., etc. Qui paie tout cela? — Les Compagnies de Chemins de fer. — Ce qu'elles ont versé à ces divers titres grève d'autant ou leur exploitation ou leurs constructions.

Voici maintenant l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et le droit de transmission sur les titres : qui paie tout cela? — Ce n'est plus la Compagnie; ce sont, non seulement, ses actionnaires, mais ses obligataires qui voient déduire ces contributions de leur revenu. C'est la loi commune; toutes les valeurs sont frappées également, sauf la rente, bien plus frappée encore par les conversions, quand elles se produisent.

Voici, enfin, l'impôt de grande vitesse, le timbre des lettres de voiture, etc. Qui paie cette dernière catégorie d'impositions? Ce ne sont ni les Compagnies, ni leurs porteurs de titres; ce sont les voyageurs et les expéditeurs; c'est-à-dire tout le monde.

Et l'on m'écrit, et l'on confond ces trois sortes de recettes, comme si c'étaient des sommes payées par les entreprises de Chemins de fer! N'est-ce pas extraordinaire? — Est-ce tout? Non : on nous compte parmi les « profits » assurés à l'Etat par les Chemins de fer — qu'on?... L'impôt foncier payé sur les terrains qu'ils occupent! Ah çà! si ces terrains étaient affectés à d'autres usages, ils seraient donc exempts d'impôts!

Finissons par le plus stupéfiant : j'en recommande, comme « profits » de l'Etat, l'article suivant :

Timbres - poste pour lettres d'avis aux destinataires : 4.998.730 francs. Voilà qui est admirable! Ne dirait-on pas que l'Etat doit transporter gratis, à ses frais, les lettres des Compagnies? En vérité, cela passe la mesure!

Mais la considération essentielle, c'est qu'il est de la dernière absurdité, comme je l'ai indiqué plus haut, de représenter les impôts comme des cadeaux à l'Etat. — Rayons donc les 175 millions portés à ce titre.

Il en est autrement des 124 derniers millions. Ici, il ne s'agit plus de contributions également dues et payées par tous les Français. Il s'agit de services particuliers que rendent les entreprises de Chemins de fer et d'économies qu'elles assurent. Ces entreprises ont donc le droit de les présenter comme une rémunération accordée à l'Etat, en échange de ses sacrifices. Seulement, il y a une autre objection à faire à cette seconde partie. Dans la première, si la thèse est absurde, les chiffres sont exacts. Dans la seconde, si la thèse est exacte, les chiffres sont absurdes. Et il est navrant de voir le ministre des travaux publics insérer, dans un de ses recueils, des chiffres qu'il n'a pas contrôlés, et qu'on moins pour quelques-uns, il ne peut pas contrôler.

Le premier, et le plus important, est relatif au transport gratuit des postes. Je l'ai discuté dans mon rapport sur les garanties d'intérêt. Il n'y a pas le sens commun.

Il tombe sous le sens, tout d'abord, qu'un tel chiffre ne peut pas être exact. C'est assurément une économie pour l'Etat qu'il n'ait pas à payer le transport des wagons-poste. Mais, s'il le payait, d'après quel tarif le paierait-il? Personne n'en peut rien savoir; aucun tarif pour les wagons-poste n'ayant jamais été établi. S'il avait fallu le faire, l'Etat aurait négocié avec les Compagnies à quel prix se serait-on arrêté? Cette affirmation sur ce point est arbitraire. Toute évaluation est donc forcément hypothétique.

Mais on ne devinerait jamais le ridicule de l'évaluation des Compagnies; et si habituellement que je fusse à leurs plaisanteries statistiques, j'avoue que j'ai été moi-même stupéfait en découvrant qu'elles compaient le transport des wagons-poste au prix de transport des wagons-salons qui servent aux voyages princiers!

Elles supposent que sans la clause de leur contrat qui établit la gratuité, l'Etat aurait payé, pour le voyage des employés des postes, ce que les princes et les millionnaires paient pour un wagon de luxe!

Le fait est indéniable; ayant été, dans les comptes rendus des postes, le parcours kilométrique des wagons-poste, et l'ayant comparé avec le chiffre d'économies présumées, inséré dans la statistique officielle, j'ai pu, sans grande peine, établir la taxe hypothétique sur laquelle cette économie est calculée.

Voici les chiffres pour 1886. Parcours kilométrique de 60 wagons-poste : 3.374.060 kilomètres. Economie soi-disant réalisée par l'Etat : 5.476.620 fr., soit, par kilomètre parcouru, 1 fr. 60. Prix d'un wagon-salon sur le Nord : 16 billets de première classe, soit 10 centimes par kilomètre, 1 fr. 60.

Cela est purement grotesque. Si incertaines que soient toutes les évaluations, on peut en essayer de vraisemblables. Dans d'autres pays, l'Etat paye aux Compagnies les transports des postes. Par exemple, en Angleterre (1889) comportent une dépense de 391 francs par kilomètre. Calculons sur la même base. L'économie procurée à l'Etat sera de 22 millions, au lieu de 65. Les Compagnies ne comptent que 43 millions de trop.

En revanche, il est inadmissible de compter comme « économies » procurées à l'Etat les transports à prix réduits faits pour la Guerre, la Marine, etc. En effet, l'Etat normal sérieux de prétendre que, dans l'Etat normal des choses, un client tel que l'Etat soit condamné à payer le tarif le plus élevé. Quand il fait de larges commandes de draps, de vivres, de matériel de toute sorte, il paye naturellement moins cher que les petits acheteurs. Il n'y a pas là un « profit » que ceux qui fournissent lui procurent, mais une réduction des très grosses transactions. Les Compagnies accordent, dans leur propre intérêt, des tarifs inférieurs plus bas même que le quart de place des militaires; notamment pour les abonnements. Elle font un acte très régulier de commerce, et non un acte de générosité envers leurs clients. Il serait donc absolument dans l'ordre que les coupes, le matériel de guerre, le matériel naval, celui des finances, voyageant à des tarifs réduits. Et s'il en était ainsi, il n'y aurait aucune raison de considérer qu'il y

ait là un « profit » particulier pour le Trésor. L'Etat payerait son tarif normal; voilà tout.

Mais on sait qu'il n'en est point tout à fait ainsi. Et, là encore, les chiffres donnés par les Compagnies sont non seulement arbitraires, mais faux. J'ai trop longuement discuté, dans ce journal et à la tribune, les tarifs payés pour le matériel de guerre, pour revenir sur une démonstration à laquelle M. de Freycinet n'a rien pu opposer de solide.

Il est faux que la Guerre ait payé, en aucune année, deux millions de moins que le commerce n'aurait payé. J'ai pu vérifier, d'ailleurs, quand M. de Freycinet a bien voulu mettre à ma disposition les documents de son administration, qu'elle n'avait jamais fait la comparaison pour une année entière. Nous sommes donc en présence d'un chiffre de pure fantaisie.

Je ne veux pas discuter les autres articles par le menu; mais je serais curieux de savoir ce que les Compagnies entendent par cet article : administration des lignes télégraphiques, 5.872.478 francs.

S'il indique les dépenses des Compagnies pour leurs propres télégraphes, il n'a que faire ici. S'il indique l'économie procurée par leur service télégraphique public, il est absolument invraisemblable. Il resterait, en somme, quelques millions à ajouter à la valeur du transport gratuit des postes; et nous trouverions au maximum une trentaine de millions à conserver comme « profits » réels procurés, à leurs frais, par les entreprises de Chemins de fer, à l'Etat : 30 millions sur 3 milliards. Cela fait une redevance de 1 0/0 sur les subventions. Les actionnaires sont mieux partagés.

Recevez, mon cher confrère, etc.

CAMILLE PELLETAN.

L'INCIDENT DE SAINT-SÉBASTIEN

L'arrestation du ministre des Etats-Unis. — Nouveaux détails. — Un malentendu.

Saint-Sébastien, 23 août.

Voici quelques nouveaux détails sur la mésaventure survenue au ministre des Etats-Unis :

Le ministre se trouvait près d'une vespasienne, lorsqu'un agent de police s'approcha, croyant qu'il s'agissait des ordonnances municipales. Le ministre, croyant avoir affaire à un malfaiteur, refusa de donner son nom. Là-dessus, l'agent exhiba des pièces, montrant qu'il était de la police secrète; mais le ministre ne voulut rien entendre et le bouscula si violemment qu'il le fit tomber.

L'agent, se relevant, fit mine de se défendre; mais le ministre sortit un revolver et l'en menaça, puis il se dirigea vers son hôtel. L'agent le suivit. A moitié chemin, le ministre, hélant un gardien de nuit, lui demanda pourquoi cet individu le flait. Le gardien lui ayant dit qu'il était un agent de police, le ministre demanda à aller au bureau de nuit le plus proche. Là, il fut détenu deux heures environ, le temps de s'assurer de son identité.

En sortant du bureau, le ministre porta une plainte au gouverneur. Celui-ci fit aussitôt mettre à pied les agents responsables. Mais ayant appris qu'un des policiers était chargé d'une nombreuse famille, le ministre des Etats-Unis demanda son réemploi, et se déclara satisfait après avoir reçu les excuses du gouverneur.

L'EXPOSITION DE CHICAGO

Chicago, 23 août.

L'Exposition japonaise sera une des plus importantes. Le Mikado va envoyer 2.000 ouvriers japonais pour étudier et s'assimiler les progrès faits dans l'industrie par les autres nations.

On va commencer dans quelques jours la construction d'un immense hôtel ayant la forme d'un éléphant.

Cet éléphant sera surmonté d'un balcon qui contiendra un observatoire et sera à 200 pieds au-dessus du sol. L'hôtel pourra loger 700 voyageurs.

Le Congrès a voté 12.500.000 francs pour l'Exposition.

Cette somme sera versée sous la forme de 5 millions de pièces d'un demi-dollar en argent, qui seront frappées tout exprès pour la circonstance. Les pièces de un demi-dollar, qui sont considérées comme des souvenirs, font déjà prime de cent pour cent avant d'entrer dans la circulation. Il en résulte que l'administration de l'Exposition va gagner du coup un million de dollars de prime.

Mineurs Français et Belges

Lens, 23 août.

En prévision d'incidents qui pourraient surgir, plusieurs brigades de gendarmerie viennent d'arriver à Lens; elles sont placées sous le commandement de l'adjudant Devienne, d'Arras.

Lens, 23 août.

On signale quelques bagarres entre mineurs français et belges à Gignies.

A la compagnie d'Ostrocourt, la surexcitation est assez grande, car beaucoup d'étrangers y sont occupés.

Lens, 23 août.

Les mineurs en remportant des fosses commentent entre eux les détails donnés par la presse sur les manifestations antifranchaises qui se sont produites à Mons. On craint que la surexcitation ne s'aggrave de suite, les mineurs français et belges se montrant ouvertement leur hostilité contre les étrangers.

On annonce pour jeudi soir à Liévin une réunion au cours de laquelle les réponses des compagnies seront communiquées aux ouvriers.

Dépêches Diverses

Paris, 23 août.

DE PARIS A SAINT-PÉTERSBOURG

M. Grandin, conseiller municipal de Saint-Germain-en-Laye, qui doit effectuer à pied le trajet de Paris à Saint-Petersbourg, est parti à minuit des bureaux du Gaulois.

Une foule considérable l'a acclamé au départ, avec accompagnement de l'hymne russe et de la Marseillaise, jonnés par une fanfare venue exprès de Saint-Germain.

première fois. C'était une petite plaisanterie destinée à fêter ses débuts.

Un chauffeur passait près de la voie au moment où le pétard éclata et regarda au front un fragment de l'enveloppe qui le contusionna très légèrement.

UN DRAME DE LA JALOUSIE

Un individu, dit Riri, se promenant à Aubervilliers, boulevard Victor-Hugo, en compagnie d'une femme, lorsque survint le nommé François-Louis Meunier, âgé de 20 ans, demeurant rue du Fort, 23.

Une violente discussion s'engagea entre les deux hommes qui, tous deux, prétendaient à la possession de la même femme. Des paroles en vinrent aux coups et Riri tira un coup de revolver sur Meunier qui, atteint au cœur, tomba foudroyé.

UN ASSASSIN GRACIÉ

Le président de la République vient de commuer en celle des travaux forcés à perpétuité la peine de l'assassin Marigot, condamné à mort par la cour d'assises des Basses-Alpes.

L'EXPLOSION DU « MONT-BLANC »

Berne, 23 août.

Le conseil fédéral a décidé, à propos de l'accident d'Ouchy, de déférer aux tribunaux vauds, pour être jugés d'après le code pénal fédéral, le directeur de la Compagnie de navigation, le mécanicien-chef et le mécanicien de service à bord du *Mont-Blanc*.

UN DRAME DE FAMILLE

TENTATIVE DE MEURTRE ET SUICIDE

Paris, 23 août.

Cette nuit, un drame s'est passé rue Letort.

Les époux Champ, qui vivaient en très mauvaise intelligence, se sont pris de querelle.

La femme, âgée de 28 ans, d'un caractère violent, rendue furieuse par un reproche de son mari, lui déchargea en pleine figure un coup de revolver, puis, croyant l'avoir tué, retourna l'arme contre elle-même et s'en tira un coup près de la tempe.

L'état de la femme Champ est désespéré.

Quant au mari, sa blessure est peu sérieuse.

Départements

RHONE

Villefranche. — Banquet des horticulteurs. — Dans une réunion tenue dimanche dernier, dans la salle des conférences, les horticulteurs et jardiniers marchands ont décidé qu'à l'occasion de la Saint-Fiacre, un grand banquet aura lieu le dimanche 4 septembre, à 1 heure du soir, à l'hôtel de l'Ecu de France.

Le coût du banquet est fixé à 4 fr. Prière de se faire inscrire dès à présent chez M. Comte fils, horticulteur, rue Nationale, 177.

Tribunal correctionnel. — Dans sa séance d'hier, le tribunal correctionnel de Villefranche a prononcé les condamnations suivantes : Auguste Dessaigne, 21 ans; Aimé Grenier, 29 ans; et Claudius Villet, 20 ans, tous trois à un an et un jour de prison.

Ces trois malfaiteurs avaient été arrêtés il y a quatre ou cinq jours par la police de Villefranche, sous l'inculpation d'escroqueries au jeu de cartes.

Givors. — Tentative de vol. — Des individus encore inconnus ont tenté, la nuit dernière, de percer les panneaux de la porte de M. Bourgarit, horticulteur, rue Victor-Hugo, mais ils ont été arrêtés par la garde qui gardait cette porte à l'intérieur, et se sont enfuis à l'arrivée de M. Bourgarit, que ce bruit insolite avait réveillé.

Ce sont sans doute les mêmes individus qui se sont rendus chez M. Simon, liquoriste de la place Picard; là, plus heureux, ils ont pu, après avoir fracturé un volet, dérober une bouteille d'eau-de-vie et un bracelet de peu de valeur.

M. Rieux, commissaire de police, croit être sur la trace des malfaiteurs, qui ne tarderont pas, nous l'espérons, à être arrêtés.

Thizy. — Les comptes de l'ancienne municipalité. — Tous les jours, ce sont de nouvelles découvertes : nous apprenons la valeur intrinsèque des administrateurs opportunistes.

Ces gens-là ne se doutent de rien, pas même d'eux, dominés qu'ils sont par un orgueil outrepassé. Ils croient qu'après eux il faut tirer le rideau.

Le pot aux roses dont nous avons déjà parlé se trouve aujourd'hui d'avoir une quantité de conneries plus ou moins bien ajustées. Parlons un « brin » de budget; il est vrai que les chiffres sont indigestes, mais ils font autorité. Ils parlent sans phrases, sans figures de rhétorique :

1° Budget de l'hospice. — Inscrit 400 fr. pour 1892. Ces 400 fr. ont été touchés par M. Louis Doignon. Pour quels travaux ? On ne le sait encore.

2° Indemnité aux religieuses, quatre à 150 fr. l'une, 600 fr.

3° Indemnité au jardinier, 365 fr. Ensemble 965 fr.

Sur le budget de 1892, rien ne figure; c'est la nouvelle administration qui a porté cette somme au budget de 1893, car, auparavant, on ne procédait que par mandats fictifs, tout en ayant un soin particulier d'épuiser tous crédits, — cela ne manquait jamais.

M. Antoine Paillat, ancien adjoint, détient mille francs, affectés à l'hospice; il en paie bien les intérêts à 5 0/0, mais cela n'est pas régulier; M. Champalle, ancien maire, a la même somme et dans les mêmes conditions, plus 400 francs de reliquats, aux dires de M. Grillet.

Ces sommes sont en bonnes mains, il est vrai, mais ce n'est pas là ce qu'il faut.

Il a fallu M. Jean Noiret, ancien conseiller et conseiller nouveau aussi, pour nous apprendre ces histoires par force, car il était au pied du mur.

M. Grillet, administrateur de l'hospice, détient, de son aveu, plus de 600 fr.

On a-t-il pris cette somme ? Sur quels crédits, et au moyen de quels virements il la possède?

M. Chalemeuf a aussi une caisse et une comptabilité, d'après la lettre de démission d'administrateur du bureau de bienfaisance, à M. le sous-préfet.

Quelle est cette caisse? Quelle est cette comptabilité? Cortes, les fonds, entre les mains de ces messieurs ne courent aucun risque, car leur solvabilité, leur probité, leur honorabilité même sont au-dessus de toute critique; mais encore une fois, c'est illégal.

Dans de telles conditions, le contrôle administratif est un vrai leurre.

Voyez-vous vingt-trois conseillers municipaux avoir chacun sa caisse, sa comptabilité! Dame! ce serait un comble! un gâchis!

La distribution des secours aux indigents se ferait, comme cela s'est fait, du reste, par favoritisme, par protection, suivant que l'indigent plairait plus ou moins à M. Pierre ou à M. Paul.

Allons, M. le préfet, mettez un terme à cette situation; si vous le voulez bien, vous le pouvez encore davantage. C'est votre droit, votre devoir.

Vous vous êtes déjà rendu compte, je le sais, que nos maîtres de socialistes ne sont pas dangereux et que, tout novices qu'ils sont, ils s'y connaissent en fait de comptabilité municipale. Ce sont de véritables rats; ils mettent dans tous les registres leur nez enfilé. Tas de curieux! De quoi vous mêlez-vous?

Nous y reviendrons.

Lamure. — Distribution de prix. — Dimanche 21 août courant, à eu lieu la distribution des prix à l'école des garçons de Lamure, section de Larajasse.

M. Fageardie, président de la délégation cantonale, M. Juban, délégué, et M. Favard, cafetier à St-Symphorien, les conseillers municipaux de la localité, les habitants, hommes et femmes, assistaient à cette petite fête de l'enfance, qui laissa dans le cœur de tous l'impression la plus favorable.

Les prix avaient été offerts par MM. Guyot, instituteur, Juban, Novel, Fageardie, délégués cantonaux, et M. Favard.

M. Fageardie, qui s'intéresse d'une manière toute spéciale au développement de l'enseignement et qui est toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit des fêtes scolaires, présidait la cérémonie. Il a prononcé un discours souvent interrompu par les applaudissements, dans lequel il a fait ressortir la nécessité de s'instruire pour apprendre à connaître ses droits et ses devoirs de citoyen, et à contribuer par l'instruction à la gloire, à la grandeur et à la prospérité de la France.

Il a engagé fortement les parents à envoyer régulièrement leurs enfants en classe, car sans l'assiduité, à-t-il ajouté, il n'y a point de progrès.

M. Fageardie, s'adressant ensuite aux élèves, leur a donné les meilleurs conseils : il leur a recommandé d'être de bons fils, soumis, respectueux, aimant à faire bien, à éviter le mal, de bons écoliers studieux, laborieux et de patriotes dévoués.

Les habitants de Lamure ont paru très touchés de l'intérêt porté à leurs enfants. Ils n'oublieront pas de si tôt cette petite fête, la première de ce genre qui ait eu lieu chez eux.

Les délégués cantonaux présents remercient bien sincèrement les bons habitants du sympathique et bienveillant accueil qui leur a été fait.

Sur le devant de la salle d'école flottaient les trois couleurs nationales, celles qui ont conduit nos aïeux à la gloire et à la liberté.

Amplepuis. — Conseil municipal. — Hier a eu lieu une réunion du conseil municipal sous la présidence de M. Villy, maire.

Comme les conseillers n'étaient pas en nombre, le grand maître a de suite envoyé la garde champêtre à la recherche d'un conseiller et, cinq minutes après, on voyait paraître le conseiller municipal Bardonnat « qui a démissionné, mais qui ne maintient pas sa démission ».

Dans cette mémorable séance, M. Berthelot a été nommé trésorier et président d'une certaine caisse scolaire qui est gérée jadis par M. Perrin, curé d'Amplepuis; il n'y a donc pas de changement, car M. Berthelot est un clercal bien connu.

On a ensuite voté pour la quinzième fois la démolition des halles qui se démoliront certainement aux calendes grecques.

Résultat pour le pays : toujours néant. Des promesses, toujours; des actes, jamais!

Question à M. le maire. — Pourrait-on savoir quels sont les administrateurs qui ont été nommés membres de la commission de l'hospice pour la démolition de la maison appartenant audit hospice et située en face de l'hôtel de Ville?

Nous apprenons aussi que les bois de cette démolition ont été vendus. Qui a touché cet argent, et qu'en fera-t-on?

Nous sommes très prochainement sur l'administration de l'hospice. Pour en attendant, M. le maire devrait bien répondre, par la voie de la presse, à toutes nos questions.

Saint-Maurice-sur-Dargoire. — Classe 1881. — Les hommes faisant partie de la classe 1881 sont invités à une réunion au cours de laquelle ils devront nommer une commission pour l'organisation d'un banquet fraternel.

Ils invitent également les hommes de toutes les classes qui voudraient y prendre part d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 28 août, à 9 heures; les camarades des communes environnantes seront reçus avec plaisir.

ISERE

Vienne. — Réponse à un conseiller municipal. — Le Progrès publiait hier une lettre signée : « un conseiller municipal », qui essaya de décharger la responsabilité du conseil municipal, à propos du concours de gymnastique. Non, monsieur le conseiller, ce n'est ni le plaisir de critiquer qu'on certain hommes et certains partis, qui nous font oublier la vérité, car nous sommes ici l'interprète de la grande majorité des habitants.

Où, on reproche à la municipalité de n'avoir pas suffisamment pourvu, ce qui était son devoir, aux locaux nécessaires aux gymnastes; et quelques-uns d'entre eux ont été convenablement logés, combien d'autres ont manifesté leur mécontentement?

On a reproché en outre de n'avoir pas décoré les édifices municipaux, et n'est-ce pas un reproche mérité? L'attitude boudeuse de l'hôtel de Ville ne contrastait-elle pas singulièrement avec le riant aspect des rues décorées seulement par l'initiative privée? Et c'est un fait remarquablement pénible, non seulement pour les habitants mais pour les étrangers témoins de nos dissensions locales, car c'est à l'antimonisme seule qui existe entre le conseil et l'organisateur de la fête qu'est dû le refus du conseil de s'en occuper.

Certes, il est beau de soulager la misère des ouvriers atteints par la crise, mais cela n'aurait pas empêché la ville de s'imposer d'une certaine somme, sans même que cette somme atteigne 25.000 francs. Il est certain et prouvé que cette somme eût été doublée aux crétois, car les étrangers d'ordinaire n'apportent pas leurs diners dans leurs poches; c'était donc à la fois honneur et profit pour la ville, qui conservait en même temps sa réputation hospitalière.

Et qu'on ne vienne pas insinuer que la fête avait un caractère privé parce que les crétois étaient payantes; si le signature de la lettre veut bien se reporter au concours musical du 15 août 1881, auquel la municipalité avait pris part active, il verra que tous les locaux affectés aux concours percevaient un droit d'entrée. Nous ne nous sommes donc pas écartés de la vérité, nous l'avons, au contraire, fait briller, dans tout son éclat, n'en déplaise à M. le conseiller municipal.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Accident. — Hier soir, vers les 8 heures, le nommé Célestin Robier, âgé de 43 ans, demeurant rue du Grand-Farlay, 34, ouvrier aux forges de MM. Délaissieux frères, était occupé à la manœuvre d'une roue en fer, quand soudain, par un faux mouvement, la roue lui tomba sur le pied gauche et lui écrasa le gros orteil.

Après avoir reçu les soins du docteur Hyvernât, le blessé a été transporté à son domicile.

Lorette. — Buveur irascible. — Dimanche soir, vers 10 heures, le nommé Joanny Rouchon, âgé de 21 ans, étant au café Fontvieille, dans un état complet d'ivresse, s'amusa à briser ce qui lui tombait sous la main. Le garde champêtre de la commune prévint se rendit sur les lieux pour mettre ce buveur à la raison, mais mal lui en prit, car ce dernier lui administra une volée de coups de pieds et de poings. Ce n'est qu'aidé de plusieurs consommateurs qu'on parvint à le mettre à la porte du Café Fontvieille. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Saint-Genest-Malifaux. — A la justice de paix. — M. Mortier, juge de paix à Saint-Genest-Malifaux, est nommé à Pellissin, et remplacé par M. Rondepierre, ancien greffier.

DROME

Valence. — Banquet à la Préfecture. — Ce soir a lieu un grand banquet dans les jardins de la Préfecture, auquel assistera le conseil général ainsi que les principaux employés de la Préfecture.

Une bonne coquille. — Le Petit Marseillais nous annonce que monseigneur l'évêque Bellier est nommé secrétaire du conseil général.

Il y a bien MM. Evesque, Bellier et Gazet qui sont nommés secrétaires et qui, je crois n'accepteraient guère le titre de monseigneur.

Acte de probité. — Mme Audoyer, gardienne des cabinets à la gare de Valence, a trouvé dans les lieux gratuits un porte-monnaie contenant de la monnaie et des billets étrangers, dont la valeur a été évaluée de 12 à 14.000 fr., qu'elle a de suite remis entre les mains du chef de gare.

Toutes nos félicitations à Mme Audoyer pour cet acte de probité.

L'incendie de la rue de Chaboul. — Plusieurs journaux ont donné des comptes rendus complètement inexacts que l'on nous prie de rectifier.

C'est M. Henry, adjudant stagiaire du génie, qui a été le premier sur les lieux du sinistre, et c'est M. Astier qui en montant par l'échelle a sauvé Mme Dedieu qui était abîmée sur sa table et qui commençait à être asphyxiée. MM. Astier fils, Vitte et Favier, gardien de la prison, aidaient M. Astier.

Nomination. — M. Laporte, inspecteur-adjoint des forêts à Die, a été nommé à Grenoble.

SAVOIE

Aix-les-Bains. — Suicide émuant. — Un cocher d'Aix-les-Bains, le nommé Evrard, s'est suicidé hier en se couchant sur la voie ferrée près de Saint-Ombre, au moment du passage du train de voyageurs. La mort

M. Clermont dépose la proposition suivante qui est revêtue de dix signatures : « Le règlement de voirie en vigueur dans la ville de Lyon, sera révisé d'urgence en donnant à ses dispositions un caractère de tolérance plus large sous certaines réserves. »

A cet effet, il sera institué une commission dans laquelle seront compris, outre le nombre de conseillers municipaux fixé par le conseil, des architectes, membres de la société académique de Lyon et au moins un entrepreneur en bâtiments. »

Cette proposition est renvoyée à l'Administration.

M. Bedin demande que les épileptiques indigents ne soient pas abandonnés, mais reçus dans les hospices.

M. le maire répond qu'aucun des hospices de Lyon n'est affecté à cette catégorie de malades.

M. Masson réplique qu'il faudrait en créer un, ce serait une mesure humanitaire et prudente, car les épileptiques peuvent devenir dangereux. En attendant cette création, on pourrait se servir de la Villa du Vernay.

La Fête du 22 Septembre

M. le maire demande au conseil s'il veut organiser une fête publique pour célébrer l'anniversaire du 22 septembre 1792. L'administration pense inaugurer la fontaine de la place des Terreaux, la dépense s'élèverait à 3.000 francs.

Le conseil, sur la proposition de M. Clavel, nomme une commission spéciale chargée d'organiser la fête.

Cette commission est composée de MM. Bessières, Coste-Labauve, Affre, Rivière, Badin, Charbonnier, Clavel, Dupont, Milles, Montvert, Brizon, Rive.

La concession de M. Franck-Defong

Pour la troisième fois cette question des chalets de nécessité revient devant le conseil.

On sait qu'un certain Franck-Defong, concessionnaire de plusieurs chalets de nécessité, demande de céder sa concession à une société, et dans lesdits chalets à substituer le tout à l'égout aux fosses fixes.

M. Clavel, rapporteur, soutient la proposition.

M. Masson la combat très énergiquement. M. Defong est peu sympathique, il passe pour être un brasseur d'affaires, il n'a sollicité une concession que pour la revendre. Le conseil n'a pas à faire le jeu de cet industriel et à le favoriser.

M. Colliard s'élève contre l'administration qui a le droit d'autoriser la substitution, demande l'avis du conseil.

M. le maire répond que c'est par déférence, et parce que cette substitution est liée à une modification du cahier des charges que seul le conseil peut autoriser.

M. Masson explique qu'il ne votera pas la substitution.

Il est urgent que le conseil se débarrasse de ces brasseurs d'affaires qui compromettent sa dignité par des propos inconsidérés. M. Franck-Defong, s'est flatté de recevoir chez lui un membre de l'administration et d'obtenir de lui tout ce qu'il désire.

M. le maire. — Quel est l'homme de qui vous parlez ?

M. Masson. — Je ne dirai pas le nom. Faites une enquête, vous le trouverez.

Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Clavel, Montvert, Lavigne, on passe au vote sur la première partie de la question, celle de la substitution.

Le scrutin nominal est demandé. Le résultat est 18 voix pour, 18 contre, 2 abstentions.

M. le maire déclare qu'en présence de ce vote, l'administration fera le nécessaire, c'est-à-dire accordera la substitution.

On aborde la discussion de la deuxième partie du projet : la substitution du tout à l'égout aux fosses fixes.

M. Lavigne demande le renvoi de la discussion jusqu'à ce que cette importante question du tout à l'égout ait été étudiée.

M. Valensat se prononce contre le tout à l'égout. Si ce projet était adopté, ce serait une calamité, les villes situées en aval du Rhône seraient inondées.

M. le maire déclare que de tous les systèmes, celui de « tout à l'égout » est préférable. Il ne peut être employé actuellement, car on n'a pas assez d'eau ; mais si cette eau était en quantité suffisante, on devrait le mettre en usage.

M. Valensat riposte qu'il n'est pas plus partisan du système des fosses fixes que du « tout à l'égout ». Il voudrait un autre système, aussi il demande que la question soit étudiée par une commission spéciale.

M. Agagnier demande le renvoi de la discussion jusqu'au jour où on aura fait une étude complète de la question.

Cette motion est adoptée.

Cette longue discussion concerne la question du « tout à l'égout » au point de vue général, mais au sujet du cas particulier des chalets de nécessité, le conseil se déjuge et autorise l'entrepreneur à substituer le « tout à l'égout » aux fosses fixes.

Le conseil adopte ensuite divers autres projets et décide, sur la proposition de M. Bessières, que le règlement relatif à la Bourse du Travail sera retiré à la commission des finances pour être soumis à la commissions réunies et venir ensuite en discussion lors de la première séance publique.

DÉMOCRATIE LYONNAISE

VII

Décomposition du Comité Central

Pour arriver plus vite au dénouement de la tragédie, dont le préconçu Ducros donne la représentation aux Lyonnais, j'ai omis de rappeler hier des faits qui s'y rapportent, et bien des actes administratifs qui caractérisent l'esprit de sa mission dans le département du Rhône.

J'essaie de suppléer à cette omission par l'énumération qui suit :

Détournement de deux ou trois millions économisés sur le budget municipal par le conseil de 1871, et destinés à la construction d'une mairie du 11^e arrondissement et d'un Institut lyonnais ; — l'envoie du gouvernement à Mac-Mahon les employa à des réfections ou constructions d'églises et de presbytères.

Arrêt du préfet-maire qui enjoint aux auteurs d'enterrement sans prétextes, — que la presse, respectueuse à sa manière, de la liberté de conscience et de la dignité humaine, baptisa, dès lors d'enfouissement, — de ne traverser la ville qu'à six heures du matin ; de ne convoquer qu'une suite limitée à un certain nombre de personnes surveillées par la police, laquelle devait séparer en plusieurs tronçons la colonne des amis et des parents du défunt ;

Appels à plusieurs reprises de la force militaire aux abords de l'Hôtel de Ville et dans les rues qui la cotoient, dans le simple but de jeter l'épouvante au sein de la population ;

Fermeture des cafés les jours de procession ; cette fermeture devint définitive pour celui de Ruffin, notre ex-colleque du conseil municipal (cette fermeture devait avoir pour Ruffin des conséquences si graves que de désespoir il contracta la maladie dont il mourut).

Expulsion d'un grand nombre des employés de l'ancienne administration municipale, qui, entre parenthèses, n'y ont jamais été réintégrés ;

Poursuites d'actes d'arrestations illégales

Ces poursuites donneront l'occasion de vérifier la moralité de l'Ordre Moral. Des commissaires de police évoqués par lui et obéissant à ses leçons furent pris, par les témoignages de personnes du parti de Mac-Mahon, en flagrant délit de fausse disposition et de mensonge. Le capitaine instructeur du conseil de guerre dut en faire le rapport au tribunal.

Toutes les vexations exercées par Ducros contre les républicains ne firent que constater et confirmer le parfait accord qui n'avait pas cessé entre Lyon presque unanime et son Comité central. Le premier s'empressait de subvenir par des cotisations aux frais des procès politiques, le second de les encaisser et de les distribuer à qui de droit.

Il y a trois sortes de comités possibles : 1^o Des comités qui n'ont qu'un but, celui de condenser les idées et les aspirations, en un mot l'esprit de la population dont ils émanent ;

2^o Ceux qui s'efforcent de rallier le plus grand nombre d'électeurs possible à des doctrines spéciales professées par une fraction du collège électoral ;

3^o Ceux enfin qui se préoccupent avant tout d'amener des adhérents non à l'ordre de choses établi, mais au personnel gouvernemental du moment, avec l'aide de certains émissaires, avoués ou non, de ce gouvernement.

De ces trois sortes de comités, les deux premiers seuls offrent aux électeurs les conditions nécessaires à leur dignité et à leur raison : l'indépendance.

Les premiers de ces trois sortes de comités peuvent, en cas de besoin, et sans se démentir, s'unir et offrir aux électeurs l'occasion de se compter contre le dernier de ces comités et alors de leur donner leur mécontentement de la marche générale ou locale des affaires.

Quand cependant ce mécontentement s'accompagne d'une certaine répulsion contre des doctrines trop excentriques, c'est l'abstention qui en résulte.

Le comité de la rue Gréole, c'était l'incarnation de l'opinion et des idées mêmes de Lyon. Voilà pourquoi son rôle fut si prépondérant et si irrésistible.

Aussi ferme dans sa conduite républicaine que raisonnable et généreuse dans ses initiatives, il devait être la cible et il le fut ! d'une assemblée nommée dans un jour de malheur, usurpatrice d'attributions que les électeurs ne lui ont jamais données, assez folle pour avoir proclamé par la bouche d'un de ses héros d'armes : « Qu'elle voulait mener la France », assez inhumaine pour avoir, par l'outrecuidance de ses prétentions, amené Paris à la semaine sanglante, et dans les provinces déchaîné la terreur cléricale et réactionnaire.

Après Ducros, le régime de l'ordre moral tendit à s'humaniser. Un nouveau préfet, originaire d'une des provinces annexées, fut chargé de présider à cette détente.

Le comité central reprit haleine. Depuis la chute de M. Thiers, les anciens fonctionnaires administratifs ou judiciaires s'étaient rabattus sur Lyon. La Constitution de 1879 était élaborée dans les commissions. On entrevoyait le jour où le pays allait être conduit sur le choix de ses mandataires, sous le couvert de l'édifice bizarre et non demandé par le pays que Wallon leur avait construit.

Devant cette perspective, ces ex-fonctionnaires assiégerent le comité central, le dispensateur ordinaire des faveurs du suffrage universel.

Dès lors, ce comité fut travaillé par de sourdes intrigues et par des compétitions inattendues.

Le mécontentement germa et se développa dans le sein de quantité de groupes.

Ce mécontentement produisit les fruits que l'on verra dans un prochain article.

Dr CRESTIN.

L'AFFAIRE DU GRAND-CAMP

UN EMPISONNEUR

Virlat n'a pas été interrogé hier ; par contre, M. Gratta, commissaire de police de Villeurbanne a entendu de nombreux témoins, au sujet de l'empoisonnement de la femme Virlat par son mari.

Nous disions hier que la victime proteste contre le crime dont son mari est accusé. L'intention est louable, certainement, mais il est probable qu'elle n'aura pas grande portée auprès du magistrat chargé de l'enquête.

Mme Virlat a du reste contre elle le témoignage accablant de sa bonne, Mlle Jeanne Drevet. En effet, et c'est là le point important, autour duquel roule l'enquête, la bonne depuis longtemps — elle est entrée au service des époux Virlat le 14 juillet dernier — s'apercevait des manœuvres du mari, elle l'avait souvent surpris versant quelques gouttes du petit flacon.

Et c'était sans parcimonie que Virlat en usait, non seulement dans les médicaments recommandés par les médecins, mais encore dans les aliments.

C'est, du reste, sur une remarque faite après l'absorption, par la victime, d'une tasse de café, que Mlle Jeanne Drevet, dénonça le coupable.

Quelquefois, la bonne montait les médicaments à sa patronne et l'absorption des liqueurs n'occasionnait alors aucune nausée. Cette particularité fit même faire cette réflexion à la malade :

« C'est bizarre, chaque fois que vous me montez mes aliments, je les digère très bien ; je les vomis toujours quand ils me sont administrés par mon mari. »

Notons aussi la scène que Virlat fit à sa bonne quand, après la perquisition de la police, il ne trouva plus dans le placard la fiole et le paquet d'arsenic :

« Jeanne, vous seule pouvez me sauver en déclarant que la fiole était carrée et non ronde et que je me servais du contenu pour empoisonner mes chevaux. Si vous me

savez je vous récompenserai, sinon, je le jure, je vous tuerai ! »

On le voit, un homme ayant la conscience tranquille n'aurait point parlé de la sorte ; victime d'une erreur, il eût attendu pour se justifier.

Quant à l'hypothèse que Virlat essaiera vraisemblablement d'invoquer à l'instruction, elle ne saurait être adoptée. Il soutiendrait que l'arsenic trouvé en sa possession était destiné aux chevaux qu'il revendait. Mais l'usage de l'arsenic appliqué à la guérison de la race chevaline est très restreint.

Le vétérinaire qui le préconise, du reste, ordonne la mise en paquet de prises variant de un à trois grammes pour les cas de « coup de vent » et d'essoufflement.

En attendant les suites de l'enquête, nous sommes tenus à la plus grande réserve envers les personnes soupçonnées et dont la culpabilité ne saurait tarder à être démontrée.

FACHEUX INCIDENT

Véritable émeute hier, rue de Séze, à l'angle de la rue Ney.

Un propriétaire, M. Moyet, boulanger, avait fait expulser par voie d'huissier un locataire qui lui devait un mois, soit 27 fr. La somme était minime et aurait pu être payée ; un motif quelconque avait brouillé locataire et propriétaire ; ce dernier avait donc dû user de son droit pour faire vider les lieux.

Le soir, à 8 heures, un attroupement se forma autour du mobilier déposé sur le trottoir, et les commentaires allant leur train on en arriva à dire que l'expulsé était père de quatre enfants (exacte vérité), qu'il avait été mis dehors contre toute humanité, etc., etc.

Les têtes surchauffées au paroxysme de la colère, on en vint bientôt à briser les carreaux de vitres de la boulangerie. M. Moyet ferma en toute hâte les volets qui ont été aussi assez sérieusement endommagés.

La police vint deux heures plus tard (?) et le rassemblement se dispersa.

Ces scènes sont fort regrettables, on ne peut compter avec l'embellissement de la foule qui souvent ignore le premier mot de l'affaire dont il s'agit.

Un peu de courtoisie et de ménagements entre locataire et propriétaire ne gâterait rien ; s'il en eût été ainsi dans cette affaire, on aurait évité le scandale d'hier.

Un Drame au Parc de la Tête-d'Or

JEUNE HOMME DÉVORÉ PAR UN OURS

Un dramatique accident dû à l'imprudence de la victime, s'est produit hier soir à sept heures au parc de la Tête-d'Or.

Tous les Lyonnais connaissent les fosses aux ours, situées derrière la rotonde des singes, près du poste des gardiens de la paix.

Parmi les pensionnaires de ces fosses, il y a dans l'une d'elles le légendaire Martin, un ours noir et, dans une autre, trois ours de Syrie, don de M. Chantre, directeur du Muséum.

La fosse est divisée par une haute barrière, derrière laquelle se trouvent un mâle et une femelle, « Pierre » et « Catherine », puis dans l'autre case, un troisième ours que son humeur farouche a fait isoler.

Le registre du Parc porte qu'il s'appelle « Michat » ; mais les visiteurs lui ont substitué depuis longtemps le nom de « François ».

Le carnassier, qui est âgé de dix ans environ, est dans toute la force de l'âge. Son avidité l'a fait connaître des bambins qui, la journée durant, lui jettent des morceaux de pain.

Quand « François » a faim, il se livre à toutes sortes d'excentricités : on le voit alors se lever et « faire le beau » pour le plus grand plaisir de la galerie, sur qu'il est de récolter une friandise quelconque ou les bribes d'un gâteau.

Hier soir, le jeune Henri Porron, âgé de 15 ans, natif d'Uchizy (Saône-et-Loire), contemplait le plantigrade, l'agaçant même en lui jetant des pierres. Un gardien qui l'aperçut lui fit observer que sa conduite avait de répréhensibles, et tout en s'éloignant il mit sur ses gardes le jeune imprudent.

Mais il ne devait point être tenu compte de ces paternelles observations, car quelques minutes plus tard des cris déchirants se faisaient entendre semblant venir de la fosse aux ours.

Perron, entraînant la consigne, avait enjambré la première barrière qui donne sur la plateforme et s'était approché pour ramasser dans la « case », tout près de l'enclos de la cage, quelques morceaux de pain lancés par une main inexpérimentée.

L'ours avait vu la manœuvre : à peine le jeune Perron s'était-il baissé qu'il le happa par la jambe et l'attira près des barreaux de sa prison. Ce que fut alors ce spectacle, les témoins seuls peuvent le conter ; dramatiser cette chose horrible semble impossible.

Le carnassier, du premier coup de griffe porté à la cheville, avait broyé le tibia, un coup de sa terrible mâchoire fit une plaie dont le sang coula, maculant l'épaisse fourrure gris clair de l'animal ; on entendait distinctement le bruissement des os, et petit à petit, prise ainsi que dans un engrenage, la jambe avançait, avançant toujours dans la gueule de l'ours...

Cependant les promeneurs étaient accourus, leurs cris déterminèrent deux dévoués citoyens, MM. Jean Dubuis, docteur, avenue de Saxe 169, et Louis Roussel, 15 ans, coiffeur, chemin des Pins, 20, à enjamber à leur tour la plateforme pour sauver le malheureux enfant, lequel comprenait toute l'horreur de sa situation, car il n'avait pas perdu connaissance.

« Je suis mort, c'est fini, disait-il. Ils le délivrèrent, et les gardiens de la paix l'installèrent sur le brancard de secours pour le transporter dans une pharmacie voisine pendant que l'ours avalait, en se pourléchant, des lambeaux de chair après avoir — suprême volupté ! — léché de sa langue immonde jusqu'à la moindre tache de sang.

Un témoin de cette scène dramatique disait : « On lui a arraché la gosse comme on ôterait une chaussette (sic). »

L'enfant fut transporté à la pharmacie Chevalier, cours Vintimille, à l'angle de la rue Tête-d'Or, où on arrêta l'émoussé ; quant à la bête elle-même il ne fallait point songer à la soigner. Complètement déchaînée, les os de la jambe étaient broyés dans plusieurs endroits ; on admit le blessé à l'Hôtel-Dieu où l'amputation a été faite aussitôt.

L'état du malade est aussi satisfaisant que possible.

Puisse ce terrible accident servir de leçon aux nombreuses personnes qui agacent les animaux du parc. Au commencement de l'année, un menuisier se fit emporter trois doigts de la main ; il y a deux ans à peine, un accident analogue coûta la vie à la vic-

time ; il est donc bon de se tenir à distance des cages, c'est la plus élémentaire prudence que le drame d'aujourd'hui commande.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 24 août, 23^e jour de l'année.

Premier quartier le 30 ; Pleine lune le 8. Soleil : lever, 5 h. 07 ; coucher, 6 h. 56.

Grève contre le gaz. — Le bureau de la commission centrale de la grève du gaz porte à la connaissance des commissions des six arrondissements que la réunion plénière aura lieu jeudi 25 août à 8 heures 1/2 du soir dans son ancien local, 16, place des Terreaux (Palais des Arts).

Vu l'importance de cette réunion la plus grande exactitude est recommandée à tous les délégués.

Suicide. — On a trouvé, près d'un banc de l'avenue du Parc, baignant dans une mare de sang, hier matin, à quatre heures, un inconnu qui s'était tiré un coup de revolver à la tempe droite.

Transporté au poste de police voisin, le blessé a pu donner son état-civil.

Il se nomme Léon Portailier, 49 ans, natif de Marseille.

L'infortuné, qui habitait Alexandrie, est descendu, il y a quinze jours, à l'hôtel de France, rue Ste-Catherine.

Il a déclaré que, ne pouvant trouver du travail, et ne pouvant solder sa note d'hôtel, il avait résolu de se suicider.

La balle, qui est sortie au bas de la joue gauche, n'a atteint aucun organe principal. La blessure n'est pas mortelle. Portailier est soigné à l'Hôtel-Dieu.

Un jeune sauveteur. — Un désespéré, père de famille, M. D..., a tenté de se suicider hier à 4 heures en se jetant du haut du pont Morand dans le Rhône.

Un jeune élève de l'école de la Martinière, M. César Brécard, âgé de 16 ans 1/2, sauta dans une barge et put arriver assez à temps pour retirer D..., qui, après avoir reçu des soins dans une pharmacie, a été conduit à son domicile.

Un détail assez typique : le jeune César Brécard venait, une heure avant, de se faire inscrire comme membre de la société des Sauveteurs volontaires du Rhône.

C'est donc un joli début pour ce jeune homme.

Un voleur. — Hier matin, à neuf heures, M. Boge, chef de section principal au chemin de fer, se trouvait au Palais de la Bourse, où il laissait par mégarde, sur une table, son portefeuille contenant plusieurs titres.

Il revint aussitôt mais ne retrouva plus son portefeuille. Une dame qui se trouvait là lui dit :

« J'ai vu l'homme qui vient de prendre vos valeurs, si vous voulez me suivre nous allons le retrouver et sur ses indications, on arrêtera un très honorable commerçant, qui put sans peine établir son innocence. »

Cette fautive dénonciation donna l'éveil et une perquisition faite au domicile de la femme P..., rue Félix-Jacquier, 13, amenait la découverte du portefeuille volé.

Cette femme, qui avait voulu donner le change en faisant soupçonner un innocent, a été mise à la disposition du procureur de la République.

Un satyre. — M. Ramondenc, chef de la stréte, a fait écrouer un sieur M..., âgé de 59 ans, peintre-plâtrier, demeurant impasse des Chartreux, inculpé d'un crime odieux.

Cet individu aurait tenté de souiller la fille d'une de ses voisines, une enfant de 9 ans.

Malgré ses dénégations, M... a été maintenu en état d'arrestation, et mis à la disposition d'un juge d'instruction.

Vol au poivrier. — Il y a quelques jours, un malheureux dévalisait un brave cultivateur de Saint-Cher, M. Mermot, qui dormait étendu sur un banc du quai de la Pêcherie.

Réveillé brusquement, M. Mermot se leva et put apercevoir le voleur qui s'enfuyait.

Il déposa une plainte au service de la Stréte et donna le signalement de son homme.

Après quelques jours de recherches, les agents ont retrouvé cet individu, un sieur Deluzurieux, âgé de 58 ans, demeurant à Ecully.

Ils l'ont arrêté et écroué à la disposition du procureur de la République.

Abus de confiance. — Une jeune fille, Julie Santaville, âgée de 23 ans, domestique chez Madame Guigne, fabricant de corsets, 32, rue Centrale, a été arrêtée hier pour abus de confiance.

Munie d'une facture, elle avait touché une somme de 32 francs chez une cliente de sa patronne, et avait dissipé l'argent.

Chutes. — M. Joseph Beysson, 27 ans, ouvrier maçon, demeurant à Pellissin (Loire), a été amené hier soir à l'Hôtel-Dieu.

En travaillant à l'église de Bessey, il est tombé d'une échelle de six mètres de hauteur et s'est brisé la jambe droite.

Mme Joséphine Champier, rue Juiverie, 10, a fait une chute si malheureuse dans sa cuisine, qu'elle s'est fracturée la jambe gauche.

Tentative de suicide. — Hier après-midi, les promeneurs du parc de la Tête-d'Or ont été impressionnés à la vue d'une jeune femme qui venait de se jeter dans le lac.

Elle fut heureusement retirée assez à temps et transportée à l'Hôtel-Dieu.

Concert Joseph Luigini. — Nous publierons demain l'intéressant programme du concert qui sera donné au théâtre de Charbonnières à 8 heures du soir, par Joseph Luigini, l'excellent artiste qui dirigea pendant de longues années l'orchestre de notre Grand-Théâtre.

Nous rappelons qu'à l'occasion de cette solennité musicale, la compagnie P.-L.-M. envoie un train spécial qui ramènera les voyageurs à 11 heures 15 du soir.

Réouverture du Casino. — Ainsi que nous l'avons annoncé, trois jours seulement nous séparent de la date de réouverture du Casino. M. Guillet a fixé sa première représentation pour samedi soir irrévocablement. A côté d'une troupe sans égale, le public trouvera une salle restaurée avec beaucoup de goût et comportant au premier étage la création d'un foyer artistique. Ce sera là, durant la saison, viendront se grouper quelques nouveautés, sans exception même peut-être des deux variétés qui feront de ce petit coin le lieu de réunion favori des spectateurs. Le paiement par la voie des garçons sera supprimé, de telle façon que les amateurs de concert n'aient plus à subir des dérangements inutiles et des importunités fatigantes.

Comme on le voit l'année commence d'une façon nouvelle, inédite, et dont tout le monde se trouvera bien.

Nous publierons incessamment le tableau de la troupe.

MM. les musiciens de l'orchestre sont avisés que la première répétition aura lieu demain jeudi à 1 heure 1/2 du soir. Urgent.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir mercredi, la Fille du Régiment, opéra comique en 2 actes.

Demain jeudi, à 8 heures, concert Luigini.

Théâtre Bellecour (concert de la Salle Indienne). — Malgré la chaleur qui nous accable, le concert de ce soir ne désemplit pas tous les soirs et le couple Pacra fils remporte un succès bien mérité du reste et partagé par toute la troupe.

Au concert de l'Horloge. — Tous les soirs, le célèbre professeur Gauthier obtient un immense succès dans la décapitation d'un sujet vivant, il peut à juste titre être surnommé Deibler II. Cette expérience saisissante de réalité est au-dessus de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, car le professeur Gauthier opère sans effets de glace ; il tranche la tête du sujet, la présente au public puis la dépose dans une cuvette ; après l'exécution, les spectateurs sont admis à monter sur la scène afin de voir, de toucher la tête, le corps et la section du cou.

Le professeur Gauthier invite les sociétés médicales et offre 2.000 francs à qui lui prouvera que ses expériences sont faites par effets de miroir et de lumière.

Voici l'annonce du petit Lucien, de M. Bénédic et de Mlle Dermont. Grand succès de MM. Darville, Aymard, Staing, Paul, Mmes Grasside, Villefond, Belloni, etc.

Prochainement, nouveaux débuts.

Pilules Suisses

Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Tribune Publique

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo de Lyon,

Je me permets de solliciter une petite place dans les colonnes de votre estimable journal, pour présenter à l'autorité compétente une simple question :

Existe-t-il à Lyon une police des mœurs ? Si elle existe, a-t-elle pour but de réprimer l'immoralité du trottoir ? Questions que se sont souvent posées les habitants du quartier formé par l'intersection de la rue Ferrandière et de la rue Palais-Gillet.

Chaque jour il se tient là un marché aussi bruyant qu'il est ignoble, et dès le soir jusqu'à une heure avancée de la nuit les scènes et les dialogues les plus obscènes sont mimés et joués par les tristes épreuves des rues augmentées encore depuis les démolitions de la rue Gréole.

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

— Madame, tout ceci est très embrouillé, et je veux bien croire, puisque vous en êtes bien convaincue, à l'innocence de votre protégé, comme je crois à la vôtre, en cette affaire ; j'admets même qu'il est la victime d'une horrible intrigue, dont les fils mystérieux échappent à nos investigations... Il n'en est pas moins vrai que jusqu'à preuve contraire aux yeux de la loi il est coupable, qu'on ne peut pas le mettre en liberté, et qu'il serait presque de mon devoir de vous faire provisoirement arrêter.

— Eh bien, dit Baccarat avec insouciance, laissez-moi voir le comte de Kergaz, puisque Fernand a foi en lui, laissez-moi lui raconter ce que je sais, et je reviens me constituer prisonnière.

— Non, dit le préfet, c'est inutile. Seulement ne quittez point Paris, ne vous cachez pas. Il faut vivre au grand soleil quand on est innocent.

Et le préfet congédia Baccarat qui se fit conduire au grand trot rue Culture-Sainte-Catherine, où nous Pavons vu arriver au moment où M. de Kergaz disait à Léon Rolland.

« Nous n'aurons la clef de cette horrible intrigue qu'après avoir vu Baccarat. »

Or, Baccarat entraînait comme à point nommé, et arrachait un cri à Léon Rolland qui courait à elle et lui disait :

— C'est elle ! c'est elle ! qu'avez-vous fait de Cerise ?

Au nom de sa sœur, la pécheresse, qui avait oublié Cerise pour se songer qu'à Fernand, pâlit et balbutia :

— Elle n'est donc pas chez elle ? demanda-t-elle en tremblant.

— Non, depuis trois jours.

— Ah ! les misérables ! murmura-t-elle, ils l'ont enlevée !

Mais, quels sont-ils ? De quels misérables parlez-vous, madame ? interrogea Armand de Kergaz en avançant un siège à Baccarat.

— Sir Williams et Beaupréau, répondit-elle à demi brisée.

Au nom de sir Williams, Bastien et Armand se regardèrent, et M. de Kergaz murmura en palissant :

— Tu le vois bien, j'avais deviné, c'est Andrea.

Et M. de Kergaz imposa silence à Léon Rolland, qui accablait la jeune femme de questions. Il lui prit la main et lui dit :

— Expliquez-vous, madame, et voyez en nous des amis.

— Monsieur le comte, répondit Baccarat, j'aime à en mourir un homme qui est prisonnier et que vous saluez... Je vais donc tout vous dire.

Et elle fit alors à M. Kergaz le même récit qu'elle avait fait déjà au préfet de police, et quand elle eut fini, Armand, après avoir longtemps réfléchi, regarda Bastien :

— Tout ceci, dit-il, devient clair comme le jour, Andrea, car c'est lui, — lui seul est capable de pareilles machinations, — Andrea sait que mademoiselle de Beaupréau est la fille de Kermor. Il y a eu un pacte entre lui et le chef de bureau ; tous deux sont com-

plices du vol, s'ils ne l'ont commis eux-mêmes.

— Ma pauvre Cerise !... murmura Léon en sanglotant.

Jeanne ! pensait Armand, dans le cœur duquel s'élevait un ouragan de douleur.

Mais M. de Kergaz ressemblait à ces volcans qui cachent leur lave enflammée sous une couche de neige.

Il avait la mort au cœur, mais pas un muscle de son visage ne tressaillait.

— A nous deux donc, cher frère, murmura-t-il, à nous deux ? c'est désormais une lutte sans trêve, une lutte à mort entre nous !

XIII

Faux Indices

Le comte Armand de Kergaz tenait donc enfin le premier fil de cette ténébreuse intrigue et si péniblement ourdie par sir Williams, dans le but d'accaparer cet immense héritage du baron Kermor de Kermorouët.

Mais ce premier fil n'était rien, si ce n'est la preuve morale que le baronnet avait fait enlever Jeanne et Cerise, accusé de vol Fernand Rocher et enfermer Baccarat comme folle. Les preuves matérielles manquaient.

D'ailleurs, sir Williams était absent.

Enfin, il devenait évident que M. de Beaupréau était en tout cela son complice. Or, le comte de Kergaz avait deux partis à prendre :

S'adresser à l'autorité, faire arrêter à la fois sir Williams et M. de Beaupréau, compromettre ainsi, et peut-être inutilement, l'homme dont l'honneur porte le nom, et n'avoir d'autre témoignage à produire que celui de Baccarat, un témoignage que l'amour de la jeune femme pour Fernand rendait suspect ; ou bien laisser provisoirement Fernand Rocher sous le poids de l'accusation, suivre sir Williams pas à pas, épier ses

mouvements, ses démarches, et le forcer à se trahir lui-même.

En même temps, essayer de retrouver Cerise et Jeanne à l'aide de sa police particulière, sans même signaler leur disparition à l'autorité.

La situation était difficile et pleine d'anxiété. Il fallait arracher deux femmes à leurs séducteurs et prouver l'innocence d'un homme sans pour cela dénoncer les vrais coupables.

L'infatigable génie de sir Williams s'était si bien développé dans ce vaste plan d'attaque aux millions, qu'un homme aussi fort que lui devenait indispensable pour le déjouer.

Or, pour déjouer et vaincre sir Williams, il devenait dangereux, pour ne pas dire tout à fait imprudent, de l'attaquer ouvertement ; il fallait user de ruse, de patience, et lui faire cette guerre occulte et sourde que la police fait aux voleurs. Sir Williams avait quitté Paris, il fallait le rejoindre sir Williams.

Jeanne et Cerise avaient disparu ; il fallait de retrouver leurs traces.

Enfin, avant d'entamer la lutte avec le baronnet, il fallait savoir si réellement madame de Beaupréau et sa fille étaient bien celles que cherchait l'exécuteur testamentaire du baron Kermor de Kermorouët.

Pour suivre pas à pas et débrouiller cette vaste intrigue, il fallait en un mot, employer autant de génie pour le bien, que sir Williams en déployait pour le mal.

Baccarat se souvenait avoir, sous la dictée du baronnet, écrit à Cerise de se rendre rue Serpente, 49.

Evidemment, c'était là un indice, et avant toutes choses, M. de Kergaz jugea utile de faire surveiller cette maison.

Il s'y rendit donc le soir, en examina attentivement les murs délabrés, les persiennes demi-closes, la porte bâtarde, qui paraissait ne s'ouvrir qu'à de longs intervalles.

Cerise s'y trouvait-elle ?

Deux agents du comte passèrent la nuit en sentinelle dans la rue, nul ne sortit de la maison, nul n'y entra. Les voisins, adroitement questionnés, répondirent que le dernier propriétaire, qui se nommait Coquelet, était absent depuis deux jours, ainsi que sa femme.

En même temps, M. de Kergaz apprit que M. de Beaupréau avait quitté Paris pour rejoindre sa femme et sa fille parties pour la Bretagne.

Ce départ du chef de bureau coïncidait avec celui de sir Williams.

Il était à présumer que le baronnet allait faire sa cour à Hermine et demander sa main.

Mais, en admettant cette hypothèse, où était Jeanne ?

Or, Armand était homme, c'est-à-dire que si grande que fût son abnégation de lui-même, il ne pouvait que reléguer au second plan Fernand, Cerise, Hermine et tous ceux qu'enveloppaient l'astuce criminelle de sir Williams. Ce qu'il voulait, ce qu'il fallait faire avant tout, c'était retrouver Jeanne. C'était la venger si elle avait eu le sort de Marthe.

Cependant, si le baronnet sir Williams avait quitté Paris, il n'était point probable qu'il eût emmené en même temps Jeanne et Cerise, qu'il n'eût laissé personne chargée de le représenter ; car il était évident qu'il n'était pas le seul à conduire cette vaste intrigue et que s'il était la tête qui pense, bien certainement il avait à sa disposition des bras pour exécuter.

Armand comprit donc qu'il était nécessaire, avant tout, de soustraire Baccarat à toute poursuite et à la garde chez lui, avec la défense expresse de sortir.

Enfin, Léon Rolland eut ordre de ne plus venir à l'hôtel que le soir, en passant par la rue des Lions-Saint-Paul et entrant par les jardins, au lieu de pénétrer par la porte cochère. Il ne fallait point éveiller l'attention de l'ennemi, il fallait le laisser poursuivre

tranquillement son œuvre et ne pas le mettre sur ses gardes.

Mais tandis que M. de Kergaz s'apprêtait à cette lutte sourde et terrible, l'éveil était donné aux gens de sir Williams par l'évasion de Baccarat.

Ainsi que l'avait prévu la courtesane, l'infirmerie qui couchait auprès d'elle ne s'était aperçue de rien, le soir en rentrant et croyant Fanny partie et sa maîtresse endormie, elle s'était mise au lit à son tour.

Mais, le lendemain, elle avait été éveillée par des gémissements étouffés qui paraissaient s'échapper du fond de l'appartement. Elle était donc entrée dans la chambre de Baccarat, avait écarté les rideaux, soulevé les couvertures... et découvert le traversin.

Les gémissements se faisaient toujours entendre ; l'infirmerie avait couru alors à la porte du cabinet de toilette et avait essayé de l'ouvrir...

Cette porte, on s'en souvient, Baccarat l'avait fermée à double tour, emportant la clef.

L'infirmerie appela à son aide, on accourut ; la porte fut enfoncée et l'on trouva dans le cabinet de toilette la malheureuse soubrette liée, bâillonnée et à demi étouffée.

Elle raconta alors que, dans un accès de fureur folle, car Fanny, malgré son émoi, n'était pas femme à trahir le secret de sir Williams et à convenir que la folie de sa maîtresse n'existait pas, — Baccarat l'avait renversée, foulée aux pieds, étranglée à moitié, et qu'après elle avait perdu la tête et s'était évanouie.

Quand il eut été bien constaté que Baccarat s'était évadé la veille en prenant les habits de sa femme de chambre, Fanny exprima le désir de prévenir sir Williams avant qu'aucune recherche fût faite ; et comme ce désir paraissait fort naturel, on la laissa partir et courir rue Baugou.

Mais le baronnet sir Williams était parti la veille au soir et Fanny trouva en son lieu et place Colar déguisé en intendante.

(A suivre)

C'est le 1^{er} Septembre que

M^{me} CLAUDIA

ouvrira son cabinet de Lyon, 4, rue Centrale, au 5^{me}.

Renseignements précis par somnambulisme réel sur procès, maladies, recherches, mariages, commerce, etc., etc. Cartes et lignes de la main, grande magie magnétique : suggestions. Prix modérés. Correspondance.

REPRÉSENTANT Une ancienne maison du Nord, demande un représentant à commission, visitant les tapissiers et maisons d'ameublement, pour le placement des toiles et sangliers. — Réponse poste restante à Lille (Nord), aux lettres V. B. 23.

DUPLATRE

Cours Suchet, 66



Spécialité de bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

Esquisse de Liquidation judiciaire

à Villefranche (Rhône), une

A VENDRE

USINE A VAPEUR

en pleine activité, pour la fabrication des huiles, pouvant faire 600 kil. en 10 heures. On achète en même temps le droit au bail ou on vendra seulement le matériel en bloc à enlever. S'adresser à M. DESCOMBES, syndic-liquidateur, à Villefranche.

M^{me} Ekaterinodar

Somnambule, cartom. mains, fleurs, rêves, tout par dates, donne hauts conseils par l'astrologie, secret du Grand-Albert, destinée, consult., 3 fr., de 9 h. matin à 10 h. soir. même par correspondance, 5 francs, 40, rue Constantine, Lyon-Terreux.

PAPIERS PEINTS

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER,

77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

ON DEMANDE

à acheter d'occasion

PORTAIL

en fer. Adresser les offres avec les dimensions et le prix sous n° 7425, Agence Fournier, 14, rue Confort.

CONSTIPATION

Migraine, Dyspepsie, Affections du Foie, Hémorrhoides, GUÉRISON RAPIDE ET CERTAINE par les

PILULES ÉPARVIER

Prix : 2 fr. dans toutes les Pharmacies.

ÉPARVIER, Pharmacien de 1^{re} Classe, 26, Grande Rue St-Clair, LYON.

Chute et déviation de Matrice

CONTRE PREUVE

PARET, rhabilleur

Pl. Victoire, 4, au 1^{er}, Lyon

Cabinet de 7 à 10 h. du matin et de 5 à 8 h. du soir

ANEMIE

Faibles couleurs, Affaiblissement, etc. GUÉRISON ASSURÉE par l'usage du

Rhaino-Fer Éparvier

Excitant l'appétit et ne constipant jamais. Prix : 3 fr. dans toutes les Pharmacies.

ÉPARVIER, Pharmacien de 1^{re} Classe, 26, Grande Rue St-Clair, LYON.

GROTTE DE LA BALME

PREMIÈRE MERVEILLE DU DAUPHINÉ

Par Pont-de-Chéry (Ligne de l'Est-de-Lyon). — Correspondance tous les jours à la gare.

Ligne de Genève, par Ambérieu et Lagnieu.

Prière à MM. les voyageurs de s'adresser directement au fermier des Grottes (HOTEL GALLAT), établissement entièrement réparé à neuf, chambres indépendantes, service excellent. Prix modérés.

Pour service exceptionnel, avertir un jour à l'avance.

croissance des enfants, grossesse, anémie, phthisie

MALADIES DES OS, SURMENAGE, et en général tous états qui demandent un reconstituant.

SOLUTION JACQUEMAIRE

ou Bi-Phosphate de Chaux gazeux

Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable

Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le Flomb de garantie.

DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

CAISSE MUTUELLE

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES ET RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, 8 1, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un

12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5 50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 1.000 fr.

2 fr. — — — — — 2.000 fr.

5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

Pour Prendre

BEAUCOUP DE POISSONS

Demandez au

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, Rue Confort, 12, à Lyon

L'APPAT DE PÊCHE

PISCIPHILE MALGACHE

Du capitaine CHARPY

La boîte, 1 fr. 10 : rendue franco, 1 fr. 25.

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER

6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

Bière Française 0.25 Vin du Beaujolais Déjeuners et Dîners à 2.50

Grand Book Toutes les consommations sont de MARQUE Service à la Carte — Salons au premier — Eclairage électrique

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{ie}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la

DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction.

A louer de suite grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie, divisés au gré du preneur.

A louer de suite appartements pour employés et ouvriers.

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance

(Près le cours Gambetta)

— LYON-GUILLOTIERE —

VIENT DE PARAÎTRE

L'EXPOSITION DE LYON

PAR UN DÉSINTÉRESSÉ

EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux

Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON

Du 23 Août 1892

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 Français...	99 95	Crédit Lyonnais...	807 50
4 1/2 1885...	99 95	Crédit Algérien...	80 25
5 0/0 1885...	99 95	Banque d'Algérie...	377 50
5 0/0 1885...	99 95	Banque d'Espagne...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque d'Italie...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Rome...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Naples...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Portugal...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Madrid...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Barcelone...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Valence...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Séville...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Cadix...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Malaga...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Grenade...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Cordoue...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Huelva...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Oporto...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Lisbonne...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Madrid...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Barcelone...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Valence...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Séville...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Cadix...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Malaga...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Grenade...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Cordoue...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Huelva...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Oporto...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Lisbonne...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Madrid...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Barcelone...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Valence...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Séville...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Cadix...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Malaga...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Grenade...	485 ..
5 0/0 1885...	99 95	Banque de Cordoue...	485 ..